



Cheque remis lors de la signature d'un compromis de vente

Par **Hovi**, le **03/02/2015 à 17:15**

Bonjour,

J'ai remis un cheque à l'agence immobilière lors de la signature du compromis de vente.

L'agence m'avait bien informé que le chèque me serait remboursé dans son intégralité si je n'avais pas eu d'offre de prêt pour l'achat de la maison.

Or, la date limite pour avoir mon offre de prêt est passé car les banques ont tardé à répondre.

Aucun n'avenant n'avait été fait au compromis pour prolonger la date limite. J'ai les refus de prêt des banques mais je voudrais savoir si je peux bien récupérer mon chèque ?

Merci beaucoup.

Par **aguesseau**, le **03/02/2015 à 19:16**

bjr,

avez-vous des preuves des refus de prêts ?

avez-vous fait vos demandes sans tarder après la signature du compromis.

vous pouvez demander de repousser la date de signature de l'acte chez le notaire.

cdt

Par **Hovi**, le **04/02/2015 à 11:01**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre mail.

Oui le courtier a les preuves de refus de prêt. Mais le problème c'est que la date butoir (indiquée dans le compromis) pour trouver un prêt était le 22 décembre 2014. La banque a tardé à répondre (réponse négatif de la semaine dernière seulement !).

J'ai le refus de banque mais ma date butoir pour trouver mon prêt est passé !..... je peux récupérer mon chèque ?

Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **04/02/2015** à **11:04**

Bonjour,

Le dépassement pour la réponse de la banque n'est pas en soit un problème à la condition que vous ayez bien déposé vos dossiers de demande de prêt conformément au compromis qui doit prévoir une date butoir et la teneur des demandes.

Par **moisse**, le **04/02/2015** à **11:06**

Bonjour,

Vraisemblablement oui, le notaire ne s'y opposera pas.

Mais tout de même connaissant cette date butoir, rien ne vous empêchait de demander un délai de grâce au vendeur pour reculer l'échéance prévue.

La politique du fait accompli ne donne jamais de bons résultats.

Le courtier est VOTRE mandataire et vous ne pouvez donc pas vous abriter derrière un retard lui incombant éventuellement.